MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

Centre d'**E**tudes et de **R**echerche sur l'**A**ppareillage des **H**andicapés

FORMATION MÉTIER : LES VÉHICULES POUR PERSONNES HANDICAPÉES (VPH)

OBJECTIFS :

- Acquérir des connaissances réglementaires, médicales et techniques afin de conseiller, louer, vendre et entretenir les véhicules pour personnes handicapées.
- Être capable de respecter les modalités de prise en charge des VPH imposées par les caisses de sécurité sociale.
- Savoir conseiller une personne en fonction de sa maladie, son incapacité ou son handicap
- Maîtriser les réglages et l'entretien des véhicules pour personnes handicapées

MOYENS PEDAGOGIQUES

Diaporama ;
Supports pédagogiques des cours ;
Plus de 150 VPH : fauteuils roulants manuels,
Fauteuils roulants électriques, tricycles, poussettes, scooters, verticalisateurs…

FORMATEURS

Liste exhaustive sur CERAHTEC des formateurs et de leur domaine de compétence

Expertise dans le domaine réglementaire, normatif, technique et médical des dispositifs médicaux liés au handicap moteur

Des ingénieurs et des techniciens, spécialistes du VPH ;

Des ergothérapeutes ;

Des documentalistes spécialistes du réglementaire

TARIF

780 € net

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Formation à distance - E-formation. Cette première étape a pour but l'acquisition des pré-requis dans les domaines réglementaire, médical et technique :

- Module législatif et réglementaire : 7h

- Les dispositifs médicaux
- La matériovigilance
- La sécurité sanitaire
- La Protection Universelle maladie (PUMA)
- Protection sociale
- Définition du handicap

- Module médical : 7h

- Les lésions cérébrales
- Les lésions médullaires
- Les maladies neuro-musculaires
- Les lésions ostéo-articulaires

- Module technique : 7h

- Les différents types de Véhicules pour Personnes Handicapées
- Mode de propulsion et conduite
- Le châssis
- Le système de soutien du corps
- Les roues
- Le système d'immobilisation et de freinage
- Caractéristiques et informations générales d'un VPH

Une **note supérieure ou égale à 12/20** est obligatoire afin de poursuivre la formation au CERAH.

II) Regroupement sur le site du CERAH

- Module législatif et réglementaire : 3h15

- Les conventions
- Le contexte européen et national
- La liste des produits et prestations remboursables
- Les spécifications techniques
- Les modalités de prise en charge
- La TVA
- VPH à l'achat
- Adjonctions ou options
- Inscription par nom de marque
- Renouvellement pour l'achat
- Locations LCD et LLD
- Garanties
- Forfaits MAD, livraison et réparation
- Remise en bon état d'usage
- Les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes
- Les assurances et le code de la route

- Module médical : 6h35

- Les indications médicales selon les catégories de la LPPR
- Les critères de choix
- Le service médical rend
- les VPH de loisirs
- Cas pratique sur l'adéquation entre la pathologie et le VPH.
- Présentation des matériels spécifiques

- Module technique : 10h40

- Terminologie des VPH
- Dimensions utiles au choix d'un matériel
- Recommandations à l'utilisateur et au prestataire délivrant le VPH
- Livraison et maintenance du fauteuil manuel
- Maniement des fauteuils
- Partie électrique des fauteuils roulants à propulsion par moteur électrique
- Les systèmes de transmission et de réduction
- Évolution des fauteuils électriques
- Travaux dirigés portant sur l'utilisation, le réglage et l'entretien des VPH manuels et VPH à propulsion électrique

Evaluation des acquis de la formation : 0h30.

** Une **note supérieure ou égale à 15/20** est obligatoire pour la délivrance de l'attestation du CERAH.

DUREE DU STAGE

Durée : 42 heures réparties en

* 21 heures à distance via internet

* 21 heures (3 jours) sur site à Woippy (57)

1er jour : 8h30 à 17h30
2ème jour : 8h30 à 17h30
3ème jour : 8h00 à 17h00

PUBLIC CONCERNÉ

Les pharmaciens d'officine ;
Les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, intervenants et garants
Tous les professionnels concernés par le handicap moteur.
Session limitée à 35 stagiaires

PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire.
Aucun diplôme ou compétence particulière n'est exigé.

ACCESSIBILITÉ

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et malentendantes. Des mesures d'aide adaptées à une situation de handicap peuvent être proposées selon le besoin.

ANALYSE des PRATIQUES

Les participants sont invités à proposer des cas concrets rencontrés dans le cadre de leur pratique professionnelle. Ils seront étudiés lors des travaux pratiques.

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation du CERAH**
Certificat de réalisation

CALENDRIER 2026

- 13-14-15 janvier
- 10-11-12 février
- 09-10-11 mars
- 31 mars-1er-2 avril
- 18-19-20 mai
- 16-17-18 juin
- 21-22-23 septembre
- 13-14-15 octobre
- 16-17-18 novembre
- 8-9-10 décembre